



ARRETE

REGLEMENTANT LA CIRCULATION CREATION GC DU 05 SEPTEMBRE AU 05 MARS 2023

LE MAIRE DE LA VILLE DE DOMFRONT EN POIRAIE,

VU les lois et règlements ayant pour objet la conservation des routes et des chemins, la liberté et la sécurité de la circulation routière,

VU la loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU l'Ordonnance n° 2000-930 du 22 Septembre 2000,

VU le décret n° 2001-251 du 22 Mars 2001,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

VU la demande de l'entreprise Conectic en date du 02 Septembre 2022

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux relatifs à la création de poteaux, - RD 262 Route du Chatellier 61700 DOMFRONT EN POIRAIE

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera réduite sur une voie au fur et à mesure de l'avancement du chantier pour la création poteaux du 05 Septembre 2022 au 05 Mars 2023.

ARTICLE 2 : Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par l'implantation d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

La mise en place, le maintien et la dépose de cette signalisation seront assurés par les soins de l'entreprise Conectic.

ARTICLE 3 : M le Maire de DOMFRONT EN POIRAIE

M le Directeur de l'entreprise,

M le Commandant de la Gendarmerie de Domfront en Poiraie

Fait à DOMFRONT EN POIRAIE le 05 Septembre 2022

Le Maire,

Bernard SOUL